

# PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

# EN DATE DU VENDREDI 15 MARS 2024

# ORDRE DU JOUR:

- 1. Approbation du procès-verbal du 27 décembre 2023
- 2. Subventions
- 3. Motions de soutien de santé
- 4. Echange de terrains
- 5. Adhésion au SMIC
- 6. Contrat de maintenance d'une installation campanaire
- 7. Concessions de sources
- 8. Tarifs de mise à disposition de salles communales
- 9. Règlement de mise à disposition de salles communales
- 10. Création de caveaux cinéraires
- 11. Tarifs des concessions
- 12. Questions et informations diverses

Sur convocation de Madame le Maire en date du 09 mars 2024, les membres du Conseil Municipal se sont réunis le 15 mars 2024, dans la salle de réunion habituelle, à la mairie de Ban-sur-Meurthe-Clefcy.

<u>Étaient présents</u> : ANCEL Sylvia, CYPRYSZCZAK Roger, DIDIERDEFRESSE Sylvia, GÉRARD Karine, GLÉ Adrien, DÉSOR Jürgen, KARCHER Nicolas, MEYER Sylvie.

<u>Étaient excusés</u>: BARADEL Joël (procuration à GLÉ Adrien), FRITZINGER Yannick (procuration à DIDIERDEFRESSE Sylvia), MONTIER Florence (procuration à MEYER Sylvie) et VOLPINI Yves (procuration à CYPRYSZCZAK Roger).

Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 30 et constate que le quorum est atteint.

Madame Sylvia ANCEL a été nommée secrétaire.

# Points d'informations :

#### Subventions :

La commune a reçu en janvier, les soldes des subventions de la région et de l'agence de l'eau Rhin-Meuse suite aux travaux réalisés au Centre Bourg.

# • Camion à Pizza :

Le camion Ô'ptit Napoli est présent tous les mardis soir de 17h30 à 21h00 à la Place de la Mairie. Sa brochure est disponible sur Illiwap.

#### • Réunion ATD88 – réseau eau Grand Valtin :

Une étude de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable du secteur du Grand Valtin a été présentée par l'ATD88 à la collectivité et à la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

# La conclusion a été :

- Dans un premier temps, de suivre l'amélioration du rendement du réseau par la recherche et la réparation des fuites.
- Ensuite réaliser et programmer un renouvellement des compteurs abonnés datant de plus de 40 ans.
- De réaliser des travaux de réhabilitation des ouvrages de prélèvements.

- Et enfin, si la desserte reste insuffisante, étudier la possibilité de réaliser l'interconnexion avec l'UGE du Valtin de la CCGVH.

#### • Service civique :

Dans le cadre d'un programme Insite, la collectivité a reçu une première candidature pour le développement du parcours de santé, l'animation de l'année 2024, etc. L'entretien n'a pas été concluant mais l'offre est valable jusque fin mai pour 2 postes.

#### • Travaux de renforcement électrique :

Des travaux de renforcement électrique vont être réalisés entre le lieudit Le Souche et le lieudit Le Haut de la Côte.

# Délibérations :

# Délibération N°20240001 : Approbation du procès-verbal du 27 décembre 2023

Madame le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques sur le procès-verbal de la dernière réunion qui a eu lieu le 27 décembre 2023.

Les conseillers n'ont pas de remarque et adoptent le procès-verbal.

Votes : à l'unanimité

# Délibération N°20240002 : Demande de subventions – rénovation énergétique de logements communaux (82 et 84 route de Gérardmer)

Considérant les conditions non réunies pour bénéficier des fonds DETR, et suite aux annonces gouvernementales de réduction des budgets au détriment des Communes et de l'économie.

Souhaitant améliorer la consommation énergétique de ses bâtiments, le Conseil Municipal décide de solliciter des subventions dans le cadre du Fonds vert, qui pourraient atteindre 80% du coût des travaux.

Les travaux porteraient sur l'isolation des murs, du grenier et des caves ainsi que l'installation d'une VMC.

Votes : à l'unanimité

# Délibération N°20240003 : Demande de subventions – rénovation énergétique bâtiment mairie

Considérant les conditions non réunies pour bénéficier des fonds DETR, et suite aux annonces gouvernementales de réduction des budgets au détriment des Communes et de l'économie.

Souhaitant améliorer la consommation énergétique de ses bâtiments, le Conseil Municipal décide de solliciter des subventions dans le cadre du Fonds vert, qui pourraient atteindre 80% du coût des travaux.

Les travaux porteraient sur le changement des fermetures, l'installation d'une pompe à chaleur, le changement des luminaires intérieurs ainsi qu'une modification de l'accueil mairie adapté aux personnes à mobilité réduite.

Votes : à l'unanimité

# Délibération N°20240004 : Demande de subventions – sécurité incendie à Sondreville

Vu la délibération N° 20230050 en date du 15 septembre 2023 retenant l'offre du bureau d'études SYNERGIE 88, de Saint-Dié-des-Vosges pour la mission de Maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement de la rue Joseph Thiery;

Vu l'étude diagnostique du réseau d'eau potable réalisée par la société OXYA en 2017;

Vu la phase 3 de l'étude diagnostique proposant des actions et le programme des travaux hiérarchisé et notamment le chapitre II.2 portant sur la défense incendie restant une compétence communale ;

Madame le Maire propose aux membres du Conseil de déposer des demandes d'aides financières auprès de différents organismes afin de mettre en œuvre ces travaux et notamment au titre des fonds verts pour lesquels l'aide peut atteindre 80 %.

Votes: à l'unanimité

#### Délibération N°20240005 : Motion de santé

La secrétaire de séance a exposé la motion de santé proposée par l'AMV88, relatant de la difficulté d'accès aux soins. La santé est une compétence de l'Etat, le Conseil Municipal demande donc au Gouvernement de donner les moyens aux services d'urgence et de santé publique afin de permettre à tous d'avoir un parcours de soins adapté et complet.

Votes : à l'unanimité

# Délibération N°20240006 : Echange de terrains – Mme Unternehr

Il a été proposé à madame Unternehr un échange de plusieurs parcelles, suite au constat par un géomètre que la voie communale est décalée par rapport au domaine public.

Madame Unternehr cède à la commune deux parcelles situées chemin du Village : AB n°296 (40m²) et AB n°294 (54m²). La commune cède à Madame Unternehr deux parcelles situées chemin du Village : AB n°298 (7m²) et AB n°68 (10m²).

Madame Unternehr recevra une soulte de 300.00€.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à faire établir cet échange.

Votes: à l'unanimité

#### Délibération N°20240007 : Echange de terrains – Indivision TAGUET

L'indivision TAGUET souhaite mettre en vente ses parcelles situées à Sondreville.

Madame le Maire expose aux conseillers l'intérêt d'acquérir une bande située le long de la voie communale n°8 de la parcelle 034 AC n°373 (environ 800m²) et de proposer en contrepartie la parcelle 034 AC n°291 (140 m²) et une parcelle tirée du délaissé du domaine public (environ 250 m²).

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à faire établir cet échange, sans soulte.

Votes : à l'unanimité

# Délibération N°20240008 : Participation SMIC 2024

Le Syndicat Mixte pour l'Information Communale (SMIC), sous l'initiative de l'association des Maires des Vosges, propose différentes prestations dans le cadre de l'informatisation des collectivités. Le Conseil municipal renouvelle donc son adhésion auprès du SMIC.

Votes : à l'unanimité

# Délibération N°20240009 : Contrat de maintenance d'une installation campanaire

Dans le cadre d'un transfert de la société GRADOUX & Fils à la société BODEL Campanaire, spécialisée dans l'entretien et la restauration des clochers et de leurs équipements, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le contrat afférent à ce transfert.

Votes : à l'unanimité

# Délibération N°20240010: Concession de source – annulation M. FAVRAY et nouvelle concession M. MANGEOT

Suite à la vente du 24 janvier 2024 d'un bien situé au lieudit « Le Coty », l'ancien propriétaire, Monsieur Favray, souhaite résilier sa concession et le nouveau propriétaire, Monsieur Mangeot, de bénéficier de la concession. Il a été décidé par le Conseil Municipal :

- La résiliation à compter du 24 janvier 2024 pour Monsieur Favray. Il ne sera pas facturé pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 24 janvier.
- Le transfert de la concession à Monsieur Mangeot à compter du 24 janvier 2024, pour une durée de 9 ans.
  Montant de la concession : 64.00€ (pour la période du 24 janvier 2024 au 31 décembre 2024, le tarif sera forfaitisé à 50.00€).

#### Votes : à l'unanimité

#### • Délibération N°20240011 : Tarifs de mise à disposition des salles communales

La commission des finances s'est réunie le 7 février 2024, pour réévaluer les tarifs des mises à disposition des salles communales inchangés depuis le 15 décembre 2011.

Il a été convenu, au vu du coût de l'énergie, du chauffage, de l'eau, de l'utilisation des mobiliers et de la vaisselle, du temps du personnel communal nécessaire à leur gestion etc., que le Conseil municipal fixe les tarifs de mises à disposition comme suit :

		Période	Tarifs
Salle du centre	Habitants/organismes de la commune	Week-end	150.00€
		1/2 jour hors week-end	50.00€
	Extérieurs à la commune	Week-end	250.00€
		1/2 jour hors week-end	100.00€
Mairie- annexe du Grand Valtin	Habitants/organismes de la commune	Week-end	80.00€
	Extérieurs à la commune	Week-end	140.00€

# Votes: à l'unanimité

#### Délibération N°20240012 : Modification du règlement d'utilisation des salles communales

Considérant l'évolution de la gestion des déchets ménagers afin d'instaurer une part incitative au traitement, Considérant les constatations faites suite à la mise à disposition des salles communales,

Le Conseil Municipal,

a. Approuve la modification de l'article 12 comme suit :

Les déchets :

-Des sacs jaunes sont mis à disposition à volonté dans toutes les salles communales. Les consignes de tri

devront être respecter et les sacs jaunes ne devront contenir que des déchets recyclables.

-Des seaux de compostage verts sont mis à disposition pour les biodéchets (Pâtes cuites, riz cuit, tous les fruits

et légumes, les restes de légumes cuits, thé, café, céréales, agrumes et tous les restes alimentaires d'origine

végétale)

-1 sac noir d'une contenance de 30 litres sera mis à disposition pour tous les déchets résiduels à ce qui a été

cités avant. Tout sac supplémentaire fera l'objet d'une facturation au tarif de 5 €.

Tous ces déchets seront déposés à l'entrée de la salle et seront pris en charge lors de l'état des lieux de

restitution des clés.

b. Supprime ainsi la phrase suivante de l'article 8 :

le dépôt des sacs poubelles utilisés dans les conteneurs mis à disposition

c. Ajoute à l'article 11 :

La vaisselle cassée ou perdue sera remboursée par le locataire suivant les tarifs d'achat par la Commune. Il ne

sera pas autorisé le remplacement de la vaisselle cassée ou manquante par l'utilisateur.

d. Annexe au règlement :

Des fiches d'utilisation individuelles pour chaque salle où seront détaillées les dimensions, le mobilier, les

consignes synthétiques d'utilisation...

Votes : à l'unanimité

• Délibération N°20240013 : Création de caveaux cinéraires

Madame le Maire informe le Conseil Municipal sur le fait qu'il faut répondre à la demande de certains administrés en proposant des créations et la vente de petites concessions au sol permettant le dépôt d'urnes cinéraires (caveaux

cinéraires).

Le Conseil municipal décide de créer 5 caveaux cinéraires de dimensions de 0.80m\*0.50m sur les emplacements n°105 et n°106 du cimetière communal.

Le tarif de ces concessions sera de 620€ pour 30 ans.

L'entreprise RIGHINI sera mandatée pour la réalisation de ces travaux.

Votes: à l'unanimité

• Délibération N°20240014 : Tarifs des concessions

La commission des finances s'est réunie le 8 mars 2024, pour réévaluer les tarifs des concessions de cimetière inchangés depuis le 30 septembre 2022.

Le Conseil municipal décide de fixer les tarifs comme suit :

- Cimetière : concession pour 30 ans : 70 € / m<sup>2</sup>

- Caveaux cinéraires :

Concession pour 30 ans : 620 € / caveau cinéraire

- Colombarium :
  - o Petite case:
    - Concession pour 30 ans : 400 € / case
    - Renouvellement de concession pour 15 ans : 100 € / case
  - o Double case:
    - Concession pour 30 ans : 800 € / case
    - Renouvellement de concession pour 15 ans : 200 € / case
- Jardin du souvenir : gratuit

Votes : à l'unanimité

# Questions diverses:

# • Ramassage sacs jaunes toutes les semaines :

Une conseillère a fait la demande d'un ramassage des sacs jaunes toutes les semaines et non tous les 15 jours.

Nous devons attendre début juillet, une fois le système de redevance incitative finalisé, la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges pourra faire une demande de dérogation auprès de l'Etat.

# • Sécurisation entre l'étang du Souche et la rivière :

Dans le programme village d'avenir, nous pourrions éventuellement y insérer ces travaux. Si la commune acquière l'étang.

La séance est levée à 22h45.